

Consulter le replay du webinaire du 20 septembre 2022 : Objectif ZAN - Comment les collectivités doivent-elle s'outiller ?

Article publié le 19/10/2022 sur mon-territoire.fr

Source: [Groupe Mon Territoire](https://mon-territoire.fr)

Entérinée par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, la trajectoire de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols est une véritable révolution pour les collectivités. Dans le cadre de la compétence développement économique des collectivités, la loi prévoit notamment un inventaire ainsi qu'un diagnostic des zones d'activités. Celui-ci devra être réalisé par les EPCI, d'ici août 2023. Il est donc primordial pour les collectivités de s'équiper d'outils pour bénéficier d'une connaissance plus fine du foncier existant.

Le mardi 20 septembre 2022, de 10h30 à 12h, nous réalisons un webinaire sur le thème : "Objectif ZAN - Comment les collectivités doivent-elle s'outiller ?"

Pour ceux qui n'ont pas pu assister au webinaire, nous vous proposons de le regarder en replay, sur notre chaîne YouTube ci-dessous du Groupe Mon Territoire.

Le Groupe Mon Territoire tenait à remercier Mme Axelle CHAMPAGNE (Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay), M. Pierre-Cécil BRASSEUR (cabinet Synopter) et M. Marc DEBOMY (Groupe Mon Territoire) pour la qualité de leurs interventions, ainsi que l'ensemble des participants.

Vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter à : contact@economie-territoire.fr

https://www.youtube.com/watch?v=UkTC_J4cNHE

